

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Décembre 2021



L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2021.

Indicateurs :

(En milliers de dinars)

	Du 01/10/21 au 31/12/21	Du 01/10/20 au 31/12/20	Au 31/12/21	Au 31/12/20	Evolution déc 20-déc 21
1- Produits d'exploitation bancaire	174 576	148 031	612 403	619 528	-7 125
*Intérêts	119 961	104 563	424 462	461 463	-37 001
*Commissions en produits	26 064	20 490	86 679	69 056	17 623
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	28 551	22 978	101 262	89 009	12 253
2- Charges d'exploitation bancaire	82 993	81 228	314 428	357 505	-43 077
*Intérêts encourus	79 647	78 458	301 446	346 623	-45 177
*Commissions encourues	3 346	2 770	12 982	10 882	2 100
3- Produit Net Bancaire	91 583	66 803	297 975	262 023	35 952
4- Autres produits d'exploitation	35	29	136	120	16
5- Charges opératoires, dont:	56 957	44 333	203 662	182 516	21 146
*Frais de personnel	30 554	25 936	115 991	105 159	10 832
*Charges générales d'exploitation	20 441	14 610	69 899	62 375	7 524
6- Portefeuille au Bilan:			1 395 356	1 315 915	79 441
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 395 356	1 315 915	79 441
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 188 620	5 121 128	67 492
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 963 743	5 970 282	-6 539
*Dépôts à vue			2 106 985	2 055 851	51 134
*Dépôts d'épargne			1 445 950	1 314 818	131 132
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			543 537	484 024	59 513
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			582 972	553 953	29 019

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 décembre 2021

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 décembre 2021.

Aux termes du **quatrième trimestre 2021**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **5.188,6 MD** à **fin décembre 2021** contre **5.121,1 MD** au **31 décembre 2020** soit une augmentation de **67,5 MD**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.963,7 MD** au **31-12-2021** contre **5.970,3 MD** à **fin décembre 2020**.
- ✓ Le volume des dépôts à vue, s'est établi à **2.107 MD** au **31/12/2021** contre **2.055,8 MD** à **fin décembre 2020** soit une progression de **51,2 MD**.
- ✓ Les dépôts d'épargne se sont établis à **1.445,9 MD** au **31/12/2021** contre **1.314,8 MD** au **31/12/2020**. Soit une hausse de **131,1 MD** ou de **9,97 %**.
- ✓ Une régression des dépôts à terme de **187,7 MD** pour s'établir à **2.196,2MD** au **31/12/2021** contre **2.383,9 MD** au **31/12/2020**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont atteint **612,4 MD** au **31/12/2021** contre **619,5 MD** au **31/12/2020**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **314,4 MD** au **31 décembre 2021** contre **357,5 MD** au **31 décembre 2020**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-12-2021** s'est inscrit à **298 MD** contre **262 MD** pour la même période **2020**, soit une progression de **13,74 %**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **203,7 MD** à **fin décembre 2021** contre **182,5 MD** à **fin décembre 2020**.